

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2022

Le mardi 10 mai 2022 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire. La Salle du Conseil Municipal étant actuellement configurée en bureau de vote, et de manière à maintenir les règles de distanciation préconisées dans le cadre de la crise sanitaire, cette séance s'est déroulée en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, , Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme CASASOPRANA (donne procuration à Mme CASALONGA-MARI)
Mme VALENTI (donne procuration à M. BONARDI)

ETAIENT ABSENTS : Mme ROMANI, M MERY, *adjoints au Maire*, Mme AVOLIO, M. FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI

Date de la convocation	5 mai 2022
Nombre de membres composant l'Assemblée	23
Nombre de conseillers en exercice	22
Nombre de membres présents :	13
Nombre de votants	15
Quorum	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
M. Thomas MORETTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/14

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX RELATIFS A L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE PIETROSELLA

LOT 2 : MACONNERIE ET LOT 3 : ENROBES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul Bonardi, Adjoint délégué aux Equipements, à la Sécurité et aux Marchés Publics

Le 7 février 2022, la commune procédait au lancement d'une consultation en vue de la réalisation de Travaux de voiries et de réseaux relatifs à l'aménagement du lotissement de Pietrosella à Alata :

Lot 1 : Terrassements, gros œuvre et VRD
Lot 2 : Maçonnerie
Lot 3 : Enrobés

Le marché à procédure adaptée est prévu pour une durée de 1 (un) an.
L'enveloppe globale du marché s'élève à :

Lot 1 : 588 724 € HT
Lot 2 : 29 125 € HT
Lot 3 : 172 007 € HT

Total : 789 856 € HT

L'avis de marché a été envoyé à la publication le 7 février 2022.
La date de remise des offres avait, quant à elle, été fixée au lundi 7 mars 2022 à 09h00.

Les candidatures déposées pour les lots 1 et 3 ont été jugées recevables au regard des justifications de capacité économique, financière, technique et professionnelles présentées. Aucun pli n'a été reçu pour le lot 2.

La Commission d'Appel d'Offres du 05 avril 2022 a décidé : **pour le lot 1** : d'attribuer le marché au candidat SOTRAROUT ; **pour le lot 2** : de lancer une consultation de gré à gré au motif « aucune offre déposée lors de la précédente consultation » ; **pour le lot 3** : de recourir à une négociation.

La délibération N°2022-12 du 12 avril 2022 a autorisé le maire à signer le lot 1 du marché de réalisation de travaux de voirie et de réseaux relatifs à l'aménagement du lotissement de Pietrosella.

Par courrier du 25 avril 2022, une négociation a été demandée aux deux candidats (CORSOVIA et SMTE) ayant déposés des offres supérieures à l'estimation du prix des prestations pour le Lot 3.
La date et l'heure limite de réception des négociations ont été fixées au jeudi 05 mai 2022 à 12h00.

Par mail du 26 avril 2022, la commune d'Alata a lancé une consultation de gré à gré auprès de trois entreprises pour le Lot 2 précédemment infructueux.
La date et l'heure limite de réception des candidatures ont été fixées au lundi 09 mai 2022 à 12h00.

LOT 3 : ENROBES

Il a été procédé à l'analyse du lot 3 avec négociation sur la base des critères :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Appréhension du projet	20.0
2.2-Moyens humains et matériels affectés au chantier	10.0
2.3 Installation de chantier et respect de l'environnement	10.0

Le rapport d'analyse des offres ainsi établi, joint en annexe, a classé les offres de la manière suivante :

1. Prix

LOT 3: ENROBES						
Travaux de voiries et de réseaux relatifs à l'aménagement du lotissement de Pietrosella à Alata				Désignation / critères / Ecart		
	Entreprises	Montant avant vérification	Montant AE HT retenu après vérification	Prix des prestations	Note	Ecart / MOE
	MOE ARTELIA			172 007,50 €		
1	Candidature PLI N° 1 CORSOVIA	199 297,80 €	199 297,80 €	199 297,80 €	55,95	16%
2	Candidature PLI N° 2 SMTE	185 834,20 €	185 834,20 €	185 834,20 €	60,00	8%

2. Valeur Technique

Travaux de voiries et de réseaux relatifs à l'aménagement du lotissement de Pietrosella à Alata			
Désignation critère		LOT 3: ENROBES	
		Candidature PLI N° 1 CORSOZIA	Candidature PLI N° 2 SMTE
Appréhension du projet : 20 points	20	12	20
Moyens humains et matériels affectés au chantier : 10 points	10	8	10
Installation de chantier et respect de l'environnement : 10 points	10	4	6
Note : 40 points	40	24	36

3. Classement des offres

TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEUX RELATIFS A L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE PIETROSELLA A ALATA			
LOT 3: ENROBES			
Critères	Pondération	Candidature PLI N° 1 CORSOZIA	Candidature PLI N° 2 SMTE
Valeur Technique	40%	24,00	36,00
Prix des prestations	60%	55,95	60,00
TOTAL	100%	79,95	96,00
Classement		2	1

LOT 2 : MACONNERIE

Un (1) seul pli a été remis pour ce lot

L'analyse de ce lot a été effectuée sur la base des critères suivants :

Pondération	Critères d'Attribution
70 %	Prix des prestations
30 %	Valeur technique :
20 %	A. Moyens Humains et matériels affectés au chantier
05 %	B. Délais d'exécution
05 %	C. Installation de chantier et respect de l'environnement

1. Prix

	SAS GOZZI CONSTRUCTIONS
Prix HT	14 045.00
Prix TTC	15 449.50

2. Valeur Technique

	SAS GOZZI CONSTRUCTIONS
Sous-critères	Note obtenue
Humains et matériels affectés au chantier	16
exécution	4
Plan de chantier et respect de l'environnement	4
Note valeur Technique sur 30	24

3. Classement des offres

	SAS GOZZI CONSTRUCTIONS
Note Prix sur 70	70
Note Valeur Technique sur 30	24
NOTE FINALE SUR 100	94
Classement	1^{er}

Réunie le 10 mai 2022, la Commission d'Appel d'Offres a décidé :

Pour le lot 3 :

Au vu de la sélection et du classement des offres d'attribuer le marché au candidat suivant : SMTE

Pour le lot 2 :

Au vu de la réception d'une seule offre, d'attribuer le marché au candidat SAS GOZZI CONSTRUCTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le rapport d'analyses des offres, établi par le Bureau d'études ARTELIA,

Après, réunion de la Commission d'Appel d'Offres, le 10 mai 2022,

AUTORISE le Maire à signer le marché, pour le lot 3, pour un montant de 185 834.20 € HT et pour le lot 2 pour un montant de 14 045.00 € HT

PRECISE que les crédits nécessaires sont portés au budget de la commune

VOTE

A l'unanimité des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/15

REMISE GRACIEUSE – DETTES MME PAULE POZZO DI BORGO

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines

Madame Paule POZZO DI BORGO, régisseur de recettes des cantines et garderies des écoles du Col du Pruno et de Tuscia-Trova a été constituée débitrice envers la commune d'Alata pour un montant de 171 470 euros à la suite d'un déficit constaté le 24 juin 2013 de ladite régie.

L'ordre de reversement émis par la commune d'Alata à l'encontre de Madame Paule POZZO DI BORGO étant demeuré sans suite, les intérêts au taux légal ont commencé à courir à compter du 10 octobre 2013 par arrêté de débet N°2013-1098-AD. Ils s'élèvent aujourd'hui à la somme de 10 772.45 euros.

Etant entendu que :

- le 16 décembre 2021 Maître Romain QUILICHINI, notaire, attestait de la vente en son Office par Madame Paule POZZO DI BOPRGO au profit de Monsieur Alexandre AULAS d'un terrain sur lequel est édiée une maison à usage d'habitation, le 10 janvier 2022 ;
- le 22 décembre 2021, Madame Paule POZZO DI BORG0 adressait à la DRFIP une demande de remise gracieuse des intérêts.

Et considérant que :

- Madame Paule POZZO DI BORG0 reste redevable de la somme de 171 469.69 euros arrondie à 171 470 euros en principal,
- l'Office notarial dispose d'une hypothèque légale du Trésor pour laquelle la Direction des créances Spéciales du Trésor est créancière hypothécaire en rang utile,
- l'instruction du dossier est ajournée dans l'attente de la décision du Conseil Municipal de la commune d'Alata en vue d'une remise gracieuse,
- Que Madame Paule POZZO DI BORG0 se trouve dans une situation précaire

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une remise gracieuse de la créance à hauteur de 10 772.45 euros correspondant au titre de recettes N°34 bj 10 de l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de Madame Paule POZZO DI BORG0,

VU l'Attestation établie par maître Romain QUILICHINI, Notaire associé,

VU l'Arrêt de Débet N°2013-1098-AD du 04/12/2013

Considérant, la notification en date du 06 janvier 2022, formulée par la Mission MRDIC (Mission, responsabilité, doctrine et Contrôle Interne Comptables), agissant au nom de la Direction des Finances Publiques, dans l'attente d'une décision de la commune d'Alata afin de délibérer sur la demande de remise gracieuse,

Considérant, la situation précaire de Mme Paule POZZO DI BORG0,

Après, réunion du Bureau des Adjointes, le 5 avril 2022,

DECIDE de la remise gracieuse de la créance à hauteur de 10 772.45 euros correspondant au titre N°34 bj 10 de l'exercice 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

VOTE

A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h00

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**

